

Date du document : 31/05/2023

ANNEXE 14

Décision CD-23e31-CWaPE-0773

LISTE DES ANNEXES A LA PROPOSITION DE TARIFS NON-PERIODIQUES ELECTRICITE 2025-2029

- **Annexe TNP-E0** : Les tarifs non-périodiques des années 2025 à 2029 sous format directement publiable en cas d'approbation (Excel/Word + PDF), y compris leurs annexes.
- **Annexe TNP-E1** : Les modalités d'application générales
- **Annexe TNP-E2** : Le descriptif technico-administratif des tarifs non périodiques 2025-2029
- **Annexe TNP-E3** : Les modalités d'application spécifiques, y compris le ou les éventuels règlements applicables aux prestations non-périodiques, les droits et devoirs des différentes parties, les limites de propriétés,...
- **Annexe TNP-E4** : Une note explicative (Word + Excel) contenant les hypothèses, les méthodes de calculs et les calculs sous-jacents à la détermination des tarifs non-périodiques 2025-2029
- **Annexe TNP-E5** : Un fichier Excel permettant la comparaison des tarifs non-périodiques de l'année 2025 avec ceux des années 2024 et 2023 ainsi qu'une note explicative détaillant et justifiant les modifications proposées.
- **Annexe TNP-E6** : Pour chaque modification ou changement proposé à l'Annexe TNP-E6, un tableau de comparaison de l'application des tarifs avant et après la modification dans un cas de figure précis de façon à simuler l'impact financier de la modification proposée.
- **Annexe TNP-E7** : La note reprenant les différentes étapes conduisant à l'harmonisation et l'uniformisation des tarifs non-périodiques électricité à l'échéance du 1^{er} janvier 2030, ainsi que le tableau mesurant les progrès vers les objectifs des §§ 2 et 3, ainsi que les données en volume et en euros des tarifs non-périodiques déjà harmonisés et uniformisés, ou non
- **Annexe TNP-E8** : Une proposition de calendrier de réunions périodiques de suivi
- **Annexe TNP-E9** : Le fichier Excel (modèle CWaPE) présentant les simulations des coûts pour divers types de raccordement :
 - maison individuelle sans extension ;
 - maison individuelle avec extension ;
 - lotissement pour 5 maisons ;
 - lotissement pour 21 maisons ;
 - lotissement de 5 maisons individuelles avec renforcement ;
 - nouvel immeuble collectif de 5 appartements (réseau 400V) ;
 - nouvel immeuble collectif de 21 appartements (réseau 400V) ;
 - transformation de maison de maître en 5 appartements ;
 - raccordement d'un parc éolien de 6 éoliennes de 3 MW.

Le cas échéant, une indication mentionne que l'annexe est valable à la fois pour l'électricité et le gaz.